

Nom commercial : Protall Metall Rein

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE (en accord avec EC-Regulation 91/155/EEC)****1. IDENTIFICATION :** Produit de nettoyage et de lustrage des métaux non ferreux

NOM DU PRODUIT : Protall Metall Rein

UTILISATION COMMERCIALE FOURNISSEUR ( Nom / raison sociale ) : J.A.G diffusion 6 avenue du Général de Gaulle 60300 SENLIS  
tél.: 03.44.63.66.66 fax: 03.44.63.66.67

Import Allemagne : Dr Becher GmbH Seelze Allemagne

**2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Préparation. Principaux composants, noms chimiques usuels ou noms génériques :

Produit actif:	% produit	Symbol	Phase risque	n° CAS	EINECS/ELINCS
Naphtha (petroleum) hydrodesulfurized heavy	20-30	Xn	65-66	265-185-4,649-330-00-2	
Fatty alcohol polyglycol ethers	1-<5	Xn	22-41	68131-39-5	
Ammonia	0,1-<1	C/N	34-50	215-647-6,007-001-01-2	
Citric acid	1-<5	Xi	36	201-069_1,---	

Pour une lecture complète des phases de risqué, voir le point 16

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Dangers pour l'homme: Voir point 11 &amp; 15.

Le produit est classifiée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC.

Irritation des yeux. Une exposition régulière peut causer un dessèchement ou des craquements de la peau.

Dangers pour l'environnement : Voir point 12.

**4. PREMIER SECOURS**

Dans tous les cas, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : Laver immédiatement et abondamment à l'eau jusqu'à disparition de l'irritation et au moins pendant 10 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une irritation, gène visuelle ou rougeur persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer les vêtements souillés et laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Consulter un dermatologue si une irritation persiste. Ne réutiliser vêtements et chaussures souillés qu'après nettoyage.

INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais verser quoique ce soit dans la bouche d'une personne inconsciente. Maintenir le sujet au repos et avertir d'urgence un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

INHALATION : Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée. Amener à l'air libre. Ne rien faire absorber, avertir d'urgence un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****MOYENS D'EXTINCTION :** Adapter à la nature et à l'importance du feu. Jet d'eau, CO2, mousse, extincteur à sec.  
Refroidir le récipient en danger avec de l'eau.**DANGERS SPECIFIQUES :** En cas de feu les gaz suivants peuvent se dégager: Oxyde de carbone, oxyde de nitrogène, produits de pyrolyses toxiques.**PROTECTION DES INTERVENANTS** Protéger la respiration de l'intervenant tout en lui fournissant de l'air sain.  
Protection intégrale si nécessaire.**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE** voir point 13 et se référer au point 8 pour la protection individuelle.**PRECAUTIONS INDIVIDUELLES** : S'assurer d'un renouvellement suffisant de l'air. Eteindre toute flamme à proximité. Ne pas fumer. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Attention si le produit est répandu, risque de glisser.**PRECAUTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : En cas de fuite en cours, endiguer. Protéger la surface des risques d'infiltration. Empêcher le produit de pénétrer le système d'évacuation. Si le produit pénètre le système d'évacuation par accident, informer les autorités responsables.**METHODES DE NETTOYAGE** : Collecter le liquide au maximum avec du matériel absorbant et suivre le point 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION :** Voir le point 6  
 S'assurer d'une bonne aération.  
 Maintenir éloigné de toute flamme. Ne pas fumer.  
 Manger, boire ou fumer ainsi que disposer le produit près des aliments est interdit.  
 Utilisation uniquement dans son emballage d'origine.  
 Se laver les mains avant toute pause et à la fin du travail.  
 Respecter les instructions sur les étiquettes et les consignes d'utilisation.

**STOCKAGE :** Ne pas stocker dans une allée ou sur les marches d'un escalier.  
 Stocker les produits à température ambiante. Protéger du soleil et d'une température supérieur à 50°C.  
 Stocker les produits non ouverts, dans leur emballage d'origine.  
 Voir le point 10.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire : Recommandée si aération ou ventilation insuffisante
- Protection des mains : Recommandée ( gants de protection résistants aux produits chimiques)
- Protection des yeux : Recommandée dans les cas où les projections sont possibles ( lunettes de protection étanches et couvrantes)
- Protection du corps : Recommandé ( vêtement de travail : chaussure de travail et longues manchettes pour les bras)

### LIMITES D'EXPOSITION AU TRAVAIL :

Non connues

### MESURES D'HYGIENE:

Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de solvants et produits chimiques.

Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondement à l'eau en cas de contact.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### PRODUIT ACTIF :

- Forme :	Liquide
- Couleur :	Incolore
- Odeur :	Lavande
- Valeur du pH (non dilué):	Non applicable
- Valeur Ph dilué à 1% :	~
- Température d'ébullition (°C) :	n.v.
- Température de décomposition ( °C ) :	>100
- Point éclair ( °C ) :	< 0
- Température d'auto-inflammation ( °C ) :	> 300
- Caractéristiques d'explosibilité ( % vol. ) :	Non connu
- Pression de vapeur :	Non connu
- Viscosité :	Non connu
- Masse volumique ( kg/m³ ) :	Environ 800 à 20°C
- Solubilité à l'eau :	Soluble.
- Solubilité aux solvants :	Soluble à l'alcool et en grande partie à la plupart des solvants usuels.
- Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non connu

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**STABILITE :** Très mobile, soluble à l'eau. Mobile dans le sol. S'évapore assez rapidement en grande partie.

**MATIERES A EVITER :** Eviter les contacts avec des agents oxydants puissants. Voir le point 7

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX** Voir le point 5

:

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé :

### TOXICITE AIGUÈ :

- Inhalation, voies respiratoires : Du fait de la présence d'alcool, l'inhalation prolongée des vapeurs peut entraîner un syndrome ébrieux, migraines, vertiges, voire une perte de connaissance. Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Contact avec la peau : Peut-être irritant.
- Contact avec les yeux : Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion : Pas d'effet aiguë connu à notre connaissance.

### EFFETS DIFFERES OU CHRONIQUE:

### EFFETS SPECIFIQUES :

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### PRODUIT ACTIF :

Mobilité :	Très mobile, soluble à l'eau. Mobile dans le sol. S'évapore assez rapidement en grande partie.
Persistance et dégradabilité :	Moyennement dangereux pour l'eau (classe 2 dans l'échelle Water Hazard Class).
Ecotoxicité :	Facilement biodégradable (>90% OECD 302B)
Bio-accumulation :	n.v.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**USAGES PROFESSIONNELS** : Remettre à un récupérateur agréé. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales ( notamment arrêtés préfectoraux en vigueur ).

**USAGES MENAGERS** : Veiller à ce que l'emballage soit complètement vidé. Ne pas contaminer l'emballage qui peut être recyclé. L'emballage peut être nettoyé de la même manière que le produit contenu.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro identification UN : n.a.

- voies terrestres ADR : n.a.

- voies maritimes IMDG : n.a.

- voies aériennes IATA : n.a.

Produit classé non dangereux selon la législation relative au transport.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Se conférer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages, et les générateurs d'aérosols ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

### SYMBOLE ( obligatoire ) :

Xi, irritant.

### PHRASES DE RISQUE ET DE SECURITE ( obligatoires et conseillées ) :

#### PHRASE R

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 66 : Une exposition répétée peut causer un dessèchement ou des craquelments de la peau.

#### PHRASE S

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants

S 26 : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment puis consulter un médecin.

S 35 : Ce produit et son emballage doivent être stocker dans un endroit sûr.

S 46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### PHRASES R INDIQUEES POUR LES INGREDIENTS (énumérés au point 2)

R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R 66 : Une exposition répétée peut causer un dessèchement ou des craquelments de la peau.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R41 : Risque important pour les yeux.

R34 : Cause des brûlures

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R36 Irritant pour les yeux

ANNULE ET REMPLACE LES VERSIONS PRECEDENTES - DATE D'IMPRESSION DE CETTE FICHE : 10/03/2021

### IMPORTANT :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de version indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manipulation, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit.. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.

Légende : n.a. = not applicable / n.v. = not available / n.g. = not checked